

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de  
l'insertion

Décret n° du ... janvier 2021

**modifiant le décret n°2020-1786 du 30 décembre 2020 relatif à la détermination des taux  
et modalités de calcul de l'indemnité et de l'allocation d'activité partielle**

NOR :

***Publics concernés :** salariés, employeurs, Agence de services et de paiement.*

***Objet :** détermination des taux d'allocation d'activité partielle pour les secteurs de droit commun et les secteurs les plus en difficulté.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021.*

***Notice :** le décret prolonge pour le mois de février les taux d'allocation d'activité partielle actuellement en vigueur pour les secteurs de droit commun et les secteurs les plus en difficulté*

***Références :** le décret ainsi que les dispositions du code du travail qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu les décisions de la Commission européenne C (2020) 4512 du 29 juin 2020 relative à l'aide d'Etat SA.57754 (2020/N) - France COVID-19 : Dispositif d'activité partielle ad hoc, SA.58108 C (2020) 5347 du 30 juillet 2020 relative à l'aide d'Etat SA.57754 (2020/N) - covid-19 : modification du dispositif d'activité partielle ad hoc, SA.58522 (2020/N) 6295 du 10 septembre 2020 relative à l'aide d'Etat SA.57754 (2020/N) - covid-19 : modification du dispositif d'activité partielle ad hoc - ajout des secteurs bénéficiaires, SA.58689 (2020/N) 6703 du 24 septembre 2020 relative à l'aide d'Etat SA. 57754 (2020/N) - France COVID-19 : Prolongation et amendement du dispositif d'activité partielle ad hoc et SA.58978 (2020/N) du 15 octobre 2020 relative à l'aide d'Etat SA. 57754 (2020/N) - France COVID-19 : Modulation géographique du taux d'activité partielle et d'activité SA.60095 (2020/N) du 15 décembre 2020 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'ordonnance n° 2020-770 du 24 juin 2020 modifiée relative à l'adaptation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle ;

Vu le décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 modifié portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle ;

Vu le décret n° 2020-1319 du 30 octobre 2020 relatif à l'activité partielle ;

Vu le décret n°2020-1786 du 30 décembre 2020 relatif à la détermination des taux et modalités de calcul de l'indemnité et de l'allocation d'activité partielle ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du -----,

### **Décète :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 du décret du 29 juin 2020 susvisé, la date : « 31 janvier 2020 », est remplacée par la date : « 28 février 2021 ».

#### **Article 2**

Le décret du 30 décembre 2020 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 3, le mois : « février », est remplacé par le mois : « mars ».

2° Au premier alinéa de l'article 7, les mots : « 1<sup>er</sup> février 2021 et le 31 mars » sont remplacés par les mots : « 1<sup>er</sup> et le 31 mars »;

3° Au I de l'article 8, le mois : « février », est remplacé par le mois : « mars ».

4° Au dernier alinéa de l'article 11, le mot : « février », est remplacé par le mot : « mars ».

#### **Article 3**

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le ... 2021 .

Par le Premier ministre :  
Jean CASTEX

La ministre du travail, de l'emploi  
et de l'insertion  
Elisabeth BORNE